

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 NOVEMBRE 2009**

L'AN DEUX MILLE NEUF le 9 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 22 septembre 2009

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Mlles, MM, Dominique ALCALA, Lysiane BARDET, Jean-Pierre BERTRAND, Christian BLOCK, Anita BONNIN, Marie BOYER, Catherine CHAILLON, Anne-Marie DARAN, Frédéric DELHOMME, Laurine DUMAS, Evelyne DUPUY, Jean-Pierre FAVROUL, Jean-Pierre FIORUCCI, Marie-France FRADIN, Patrick JACQUART, Franck LECALIER, Patricia LHYVERNAY, Florence PITOUN, Richard SCHMIDT, Michel THIBEAU.

POUVOIRS DONNES :

Christine WANNER à Anita BONNIN  
Marie-Claire CAILLOU à Dominique ALCALA

Nombre de Conseillers en exercice : 23    Présents : 20    suffrages exprimés : 22

Compte-rendu de la séance du 28 septembre 2009 : le Maire ayant donné connaissance du Compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2009, celui-ci est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Claire CAILLOU

2009-11-01  
**MARCHES PUBLICS –**  
**LANCEMENT DE CONSULTATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il va lancer 3 consultations de marchés publics dans les prochains mois pour les objets suivants:

- La création d'un CLSH maternel dans le cadre d'un appel d'offres qui sera un marché définitif
- Le renouvellement du marché d'éclairage public de la commune dans le cadre d'une procédure adaptée pour une durée de 2 ans
- Le renouvellement du marché de restauration scolaire dans le cadre d'une procédure adaptée pour une durée de 2 ans.

Pour ce dernier marché, il précise qu'il y aura une consultation préalable des conseils d'écoles et de la Caisse des Ecoles, et que l'insertion d'alimentation biologique dans les menus sera demandée dans le cahier des charges.

Il informe également le Conseil que celui-ci devra ensuite à nouveau délibérer pour l'autoriser à signer les marchés en fonction des résultats des consultations obtenus.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le lancement des consultations évoquées ci-dessus.

**Vote :**                    Pour 23                    Contre 0                    Abstention 0





2009-11-05

**CADEAUX DE FIN D'ANNEE**  
**AU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la pratique d'organiser des repas festifs à destination du personnel municipal ainsi que la remise de cadeaux individuels nécessite de prendre une délibération qui sera envoyée notamment à la Trésorerie.

Concernant ces prestations, il propose comme les années précédentes qu'un repas festif soit organisé pour le personnel et les élus municipaux ainsi que leurs conjoints et enfants comprenant également une prestation d'animation musicale.

La question est soulevée de savoir si on ne pourrait pas changer la formule et emmener le personnel dans un cabaret pour une soirée animée. Le Maire répond qu'il n'y est pas opposé mais qu'il souhaiterait que le personnel soit consulté avant décision.

De la même façon, il propose que des chèques-cadeaux soient offerts à chaque membre du personnel et pour chacun de ses enfants âgé de 14 ans au maximum pour un montant de 50 € par chèque-cadeau. Ils seront distribués par l'intermédiaire de la régie d'avances festivités et cérémonies.

Le Maire saisit l'occasion de rendre hommage à l'ensemble du personnel pour le travail fourni en indiquant qu'il ne reçoit que des compliments à leur égard. Il rappelle que le taux d'absentéisme de la mairie est le plus faible de Gironde et même au-delà !

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve l'organisation d'un repas festif à destination du personnel et des élus municipaux ainsi que l'attribution de chèques-cadeaux dans les conditions évoquées ci-dessus.

**Vote :**                    Pour    23                                    Contre    0                                    Abstention    0

2009-11-06

**VERSEMENT DE PIECES**  
**AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé en Bureau de procéder au versement des plus anciens registres de délibérations aux archives départementales, après leur numérisation.

Il est décidé de surveiller régulièrement les DC-ROM sur lesquels seront inscrits les registres afin de prévenir leur détérioration.

Vu l'accord pris pour le Préfet par le Directeur des Archives départementales dans un courrier en date du 5 octobre 2009 ;

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de confier le dépôt de ses registres de délibérations de la période 1837-1935 aux archives départementales

**Vote :**                    Pour    23                                    Contre    0                                    Abstention    0



Monsieur le Maire évoque ensuite la délibération inscrite à l'ordre du jour concernant l'if situé devant la maison Vettiner.

Celui-ci, planté très près du bâtiment, pourrait peut-être porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes. Cependant, son caractère remarquable ayant été mis en avant par le Comité régional qui attribue les fleurs aux communes, il est proposé de procéder dans un premier temps à un débroussaillage devant la maison, ainsi qu'un élagage de l'arbre avant d'envisager de l'abattre.

La délibération est donc retirée de l'ordre du jour.

La séance est levée à 19h30.